

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à vingt heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 28 septembre 2023, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL — Madame Céline BAUSSAY - Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Denis GUYNOUARD – Monsieur TESSIER - Monsieur Patrick BOUYER - Monsieur Cédric REGEON, Monsieur Jean BARDEAU formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Madame Laurence PAPONNET, Madame Cécile DUPAS.

Monsieur Cédric REGEON a été désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les horaires de travail des adjoints techniques territoriaux en période estivale compte tenu de l'avis rendu par le Comité Social Technique le 05 septembre 2023.

Le Conseil Municipal approuve cet ajout.

01 – Aménagement des horaires de travail des adjoints techniques territoriaux en période estivale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 septembre 2023 ;

Madame la Maire propose au conseil municipal :

- D'aménager les horaires de travail des adjoints techniques territoriaux durant l'été en raison des conditions climatiques difficiles (températures diurnes élevées)
- De fixer les horaires de travail comme suivant :
 - Lundi, mardi, mercredi de 6 heures le matin à 14 heures 20 minutes (incluse la pause réglementaire, minimale de 20 minutes),
 - Jeudi de 6 heures à 13 h 20 minutes (incluse la pause réglementaire, minimale de 20 minutes),
 - Vendredi de 6 heures à 10 heures (incluse la pause réglementaire, minimale de 20 minutes),
- D'arrêter ces horaires du 1^{er} juin au 31 août 2024 et années suivantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver l'aménagement du temps de travail des adjoints techniques territoriaux ci-dessus exposé.

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

1 – Définition des zones d'accélération des projets d'énergies renouvelables.

Madame la Maire a préparé une synthèse concernant les communications reçues au sujet de la définition des zones d'accélération des projets d'énergies renouvelables.

- Courrier Préfectoral du 17 mai 2023,

- Courrier du Ministère de la Transition énergétique du 29 juin 2023,
- Courrier du Sénateur François Bonneau,
- Mail collectif Stop Eolien,
- Réunion Préfecture/Communauté de Communes Cœur de Charente.

Madame la Maire informe le Conseil de l'obligation de consulter la population qu'il y ait définition de zone prioritaire ou pas avec une échéance fixée pour fin décembre 2023.

Madame la Maire interroge le conseil sur les modalités d'information de la population :

- Courrier distribué aux administrés,
- Réaliser un état des lieux et en informer la population.
- Organiser une réunion d'information.

Le Conseil semble préférer une réunion publique qui pourrait être animée par des intervenants de la Communauté de Communes Cœur de Charente et de la Préfecture.

Pour le prochain conseil municipal, les conseillers devront se positionner sur la définition ou non de zones prioritaires

2 – Projet de bibliothèque salle des associations.

Madame la Maire rappelle aux conseillers un projet qui lui tient à cœur : ouvrir une bibliothèque pour adultes et enfants dans l'ancienne salle des associations où les écoliers pourraient notamment venir. Madame la Maire demande aux conseillers si certains d'entre eux seraient prêts à s'investir dans ce projet ?

Une discussion portant sur les questions techniques de rénovation du local (étagères, isolation, sanitaires, sécurité électrique...) s'engage. La commission Travaux se réunira pour porter ce projet (Cédric REGEON, Jean-Louis JONQUET, Jean BARDEAU, Annick CAUSEL, Patrick BOUYER, Géraldine JEROME).

Monsieur TESSIER informe que dans le cadre des aides versées par le PETR, une possibilité d'aide financière existe (voir avec Jérémy SERINO).

Le projet de végétalisation de la cour d'école devra également être examiné à cette occasion par la commission.

3 – Plan communal de sauvegarde – Risques de séisme.

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture relatif à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde concernant les risques sismiques.

Madame la Maire demande la constitution d'une petite équipe pour piloter ce projet.

Après discussion, Madame la Maire est désignée cheffe de projet et les autres membres sont :

- Jean-Louis JONQUET, correspondant incendie et secours,
- Denis GUYNOUARD, correspondant défense,
- Cédric REGEON, correspondant tempête,
- Céline BAUSSAY, conseillère municipale.

4 – Questions diverses.

- Patrick BOUYER informe le conseil qu'à la suite d'un échange de parcelles, il pourra conserver le terrain où se déroule la frairie. Ainsi, la frairie pourra se poursuivre sur ce site.

- Annick CAUSEL annonce l'organisation d'un vide-dressing « adulte » à Xambes, le 19 novembre prochain, à la salle des fêtes. Cette organisation nécessite l'installation de tables et des actions de communication. La réalisation du flyer pourrait être confiée à Charlotte LEGAY.
- Madame la Maire annonce que Monsieur Gérard JULIEN, retraité, a fait acte de candidature pour occuper le logement communal vacant, sis 2, rue de la fontaine.
Cédric REGEON évoque la possibilité que Geoffrey REGEON soit intéressé par le logement.
Madame la Maire, n'ayant reçu aucune demande à ce sujet, conseille de relayer à Geoffrey REGEON la nécessité de venir en mairie pour déposer une candidature. Le loyer est fixé à 360 euros.
- Madame BAUSSAY suggère de réaliser des fiches explicatives sur l'utilisation du matériel de la salle des fêtes. Le Conseil y est très favorable.
- Madame la Maire informe les conseillers que le diagnostic de l'église n'a toujours pas été restitué. Le délai ultime pour la réalisation de diagnostic étant fixé au 13 juillet 2023, l'entreprise DODEMANN, prestataire, s'expose à des pénalités financières (100 euros par jour de retard). Seule la phase état des lieux a été rendue. Madame la Maire va à nouveau contacter l'entreprise.
- Monsieur Jean-Louis JONQUET propose un nouveau texte pour le panneau d'entrée de l'agglomération : « Xambes, venez découvrir sa Porte de l'an 2000, son église des 12^e-13^e siècles et son puit des Miracles »
Des remarques sont exprimées par les conseillers... Une réflexion doit être menée pour la prochaine réunion du conseil municipal.
Madame la Maire suggère qu'il serait intéressant, dans le cadre de l'aménagement du bourg, d'acquérir un panneau « Illiwap, commune connectée ».
Monsieur REGEON propose que les panneaux « attention école » soient enlevés car trop vétustes et non lisibles.
- Madame la Maire informe le conseil que la demande de DETR pour l'aménagement du bourg, doit être déposée avant le 31 décembre 2023.
- Madame Céline BAUSSAY informe le conseil qu'un 14^{ème} producteur va être présent au « petit marché Xambois » demain.
- Madame BAUSSAY fait un point sur le sujet de la diffusion du match de rugby dans la salle des fêtes, à l'initiative de l'Amicale des propriétaires de la chasse qui s'occupe aussi de la buvette.
- Madame BAUSSAY propose que les paniers de fin d'année soient composés des produits des producteurs présents au marché.
- Monsieur JONQUET suggère que les enfants des écoles fassent des dessins qui seront joints aux paniers de fin d'année.
- Madame la Maire informe le conseil qu'elle a assisté à la réunion de l'Association des Parents d'Elèves. L'APE propose l'organisation de la fête d'Halloween à Villognon, du marché de Noël à Xambes, d'une « boum » à Coulonges et prépare la vente de chocolats et de sapins de Noël, de chocolats à Pâques. Une benne à papier sera déposée à Xambes du 29 décembre 2023 au 02 janvier 2024, sur le parking de l'école, au profit de l'APE. Il serait souhaitable de publier cette information dans le bulletin communal de décembre. La fête des écoles aura probablement lieu le 28 juin 2024 à Villognon.
- Monsieur TESSIER fait un point sur les réunions du Pays du Ruffécois et le GAL.
- Prochaine réunion le 02 novembre 2023 à 20 heures 30 minutes.

Séance levée à 23 heures 29 minutes

La Maire
Géraldine JEROME

Le Secrétaire
Cédric REGEON



Les Membres du Conseil Municipal